

Commission économique pour l'Europe : tous les pays d'Europe collaborent à l'étude des problèmes du logement

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **28 (1956)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La mécanisation permet dans de nombreux cas d'accélérer le rythme de la production et de réaliser ainsi des économies de temps.

Elle permet enfin de réaliser des économies de matériaux par une réduction sensible des pertes et des gaspillages.

M. Ducret examine ensuite quels sont, dans la pratique, les obstacles au développement de la mécanisation dans l'industrie du bâtiment.

Le premier obstacle, et sans doute le plus important, se trouve dans la structure même de cette industrie, essentiellement composée de petites et moyennes entreprises, qui ne sont pas en mesure d'engager les frais qu'entraîne un équipement très mécanisé de leurs chantiers, même si l'utilisation d'un tel matériel doit se révéler rentable.

Le manque de capitaux semble donc être un obstacle décisif au développement de la mécanisation dans presque tous les pays d'Europe.

Par ailleurs, on constate dans certains pays que l'esprit routinier des ouvriers les pousse à s'opposer à une diminution rapide du recours à leur spécialité. Il y a aussi la crainte du chômage technologique surtout dans un certain nombre de branches du bâtiment particulièrement menacées. En contrepartie, le plein emploi et même une légère pénurie de main-d'œuvre constituent des facteurs favorables au développement de la mécanisation.

Dans certains pays, le mode de rémunération des ouvriers constitue également un obstacle. Dans les pays scandinaves par exemple, les ouvriers ont exigé que le salaire aux pièces soit maintenu après l'introduction de nouvelles machines.

Enfin, l'emplacement, le type et la nature des chantiers peuvent s'opposer à une mécanisation poussée des travaux (constructions rurales, terrains accidentés...)

Après avoir reconnu ces obstacles au développement de la mécanisation, M. Ducret termine en recherchant les mesures propres à l'encourager.

Il y a, tout d'abord, les groupements d'entreprises, dont on note de nombreux exemples et sous différentes formes dans presque tous les pays d'Europe (en France : secteur industrialisé, secteur des H.L.M.).

Dans certains pays, des sociétés se sont créées en vue d'acquérir, d'entretenir et de louer du matériel. Par

exemple, dans l'Allemagne de l'Ouest, les organisations professionnelles ont constitué un certain nombre de stations de location de matériel.

M. Ducret signale ensuite l'exemple français des comptoirs de prêts aux entrepreneurs pour leur permettre d'acquérir du matériel. Dans d'autres pays, l'Etat accorde des dégrèvements d'impôts aux entreprises qui améliorent leur équipement.

Les associations d'entrepreneurs et les pouvoirs publics ont également entrepris des recherches et créé des services d'information en vue d'aider les entreprises du bâtiment à mettre en œuvre des méthodes de mécanisation à la fois économiques et rationnelles.

Enfin, des instituts de recherches spécialisés ont été créés dans plusieurs pays.

En concluant, le conférencier note une nette tendance à la mécanisation dans les travaux de terrassements, dans la préparation du béton et dans les manutentions de chantiers. Il estime qu'il est possible de réduire dans des proportions intéressantes le coût de la construction en mécanisant davantage. Mais, pour que ces économies soient importantes, il faut ou bien que les entreprises soient assez importantes ou suffisamment spécialisées, ou bien encore que leur activité soit bien coordonnée sur les chantiers.

Le bon résultat de la mécanisation dépend avant tout d'une bonne préparation du travail et d'une organisation efficace du chantier. Il faut, en outre, que les matériaux mis en œuvre se prêtent bien à la mécanisation du chantier.

Dans ce domaine, ce sont les immeubles à étages et les importants chantiers de bâtiment qui semblent offrir le maximum de possibilités de mécanisation. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'efficacité d'un matériel léger, peu coûteux, adapté aux travaux des petites entreprises.

M. Ducret insiste en terminant sur l'importance du rôle que peuvent jouer à cet égard les organisations professionnelles pour documenter les entrepreneurs. Il estime que l'Europe est en mesure de faire face à l'industrialisation du bâtiment.

La conférence s'est achevée par la projection de photos prises l'an passé à l'Exposition de Zurich et montrant toute la gamme des matériels modernes pouvant être utilisés sur les chantiers de bâtiment.

Commission économique pour l'Europe

TOUS LES PAYS D'EUROPE COLLABORENT A L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DU LOGEMENT

Quelque cinquante experts des pays d'Europe orientale et d'Europe occidentale ont étudié ce printemps, en Belgique, les résultats obtenus par ce pays dans la lutte contre les taudis et les effets de sa politique d'aide à la construction par les particuliers. Puis, les mêmes experts ont étudié en Hollande l'urbanisme, le logement des personnes âgées, les nouvelles méthodes de construction et la production rationnelle de matériaux de construction. Ces questions sont quelques-unes de

celles qui intéressent le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, sous les auspices duquel ce voyage d'étude a été organisé.

Cette visite fait suite aux réunions que le comité et ses organes subsidiaires ont tenues du 14 au 16 mai. Au cours de la session du comité, il a été décidé de convoquer l'année prochaine un groupe d'experts en matière de financement du logement. Le Conseil économique et social des Nations Unies s'intéresse tout particulière-

ment à ce problème à l'échelon mondial et il a demandé aux commissions économiques régionales de coopérer à son étude.

Le logement dans les pays peu industrialisés

Pendant cette même session, le Comité de l'habitat de la C.E.E. s'est attaché tout particulièrement aux problèmes du logement dans les pays peu industrialisés de l'Europe. M. Zander van der Meer (Pays-Bas), président des deux missions d'experts du logement qui se sont récemment rendues en Turquie et en Yougoslavie, a présenté le rapport de ces missions. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de la Yougoslavie et de la Turquie ont tenu à dire combien ils savaient gré du travail accompli par les missions au Comité de l'habitat, sous les auspices duquel les missions ont été organisées. Entre autres décisions, le Groupe de travail a fait siennes les recommandations et les conclusions du rapport touchant l'action internationale à entreprendre.

Le représentant de la Belgique a déclaré que son gouvernement était disposé à conclure un accord bilatéral avec le Gouvernement de la Yougoslavie, pour organiser la collaboration dans le domaine du logement et il a fait savoir en outre que des dispositions analogues étaient envisagées avec la Turquie. Les représentants de plusieurs autres pays représentés au sein des missions d'experts ont déclaré qu'ils approuvaient sans réserve le projet d'accords bilatéraux et fait savoir que leurs gouvernements tenaient à participer au programme de coopération envisagé dans le rapport des missions.

Le comité a en outre recommandé que soit constitué un groupe de travail spécial qui suivrait la mise en œuvre de ces accords et étudierait les problèmes du développement du logement dans les pays peu industrialisés. Le Gouvernement grec a demandé qu'une mission d'experts du logement soit envoyée en Grèce. En l'absence du représentant de la Grèce, il a été décidé de renvoyer à une session ultérieure l'examen de cette demande.

Le représentant d'Israël a demandé qu'une mission d'experts des pays participant aux travaux de la C.E.E. analogue à celles qui ont visité la Turquie et la Yougoslavie soit envoyée dans son pays. Il a parlé des problèmes du logement et de l'évolution de la situation du logement dans son pays et souligné ses difficultés particulières, dues à l'accroissement rapide de la population. Le représentant de la Belgique a déclaré que son pays était tout disposé à apporter sa collaboration technique et à envoyer des experts en Israël. Il fut convenu que le secrétaire exécutif de la C.E.E., M. Gunnar Myrdal, informerait les gouvernements des pays membres de la C.E.E. des desiderata d'Israël et coopérerait afin que l'assistance d'experts soit fournie à ce pays.

Prochaines publications concernant l'habitat

Les représentants ont également examiné le texte provisoire d'une étude que publiera prochainement le Secrétariat de la C.E.E. sous sa propre responsabilité : « Les tendances et les politiques en matière de logement en Europe, 1955. » Cette étude ne prendra sa forme définitive qu'une fois utilisés les renseignements supplémentaires fournis au cours de la session ou envoyés au secrétariat dans un proche avenir.

Le comité a également examiné le projet de bulletin annuel des statistiques du logement et de la construction, dont tous les membres ont reconnu qu'il constituerait une source unique de renseignements statistiques sur le logement et la construction et serait fort précieux à beaucoup de fins. Les renseignements qui serviront à l'établissement de ce bulletin devront être fournis assez longtemps à l'avance pour que le premier numéro puisse paraître au cours de cette année.

CHAUFFAGE

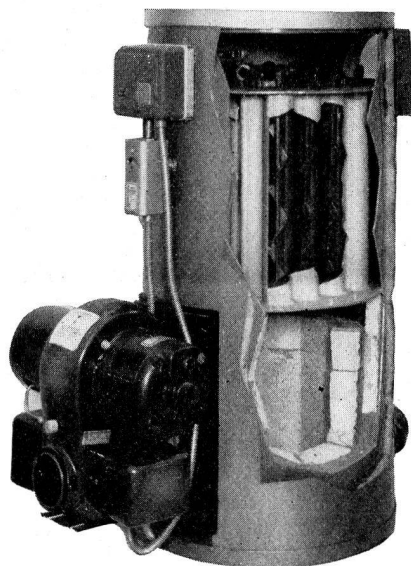
Toutes applications
ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS
sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - LAUSANNE - Tél. 24 14 14

CÉRAMATIC

le dernier cri du chauffage automatique. -
Rendement extraordinaire. - Prix sans
concurrence. - Toutes capacités.



A chauffage au mazout, il faut chaudière appropriée!

Livraison exclusivement par les installateurs en chauffage.

GRANUM S. A. - NEUCHÂTEL
Avenue Rousseau 5 - Téléphone (038) 5 34 87



RICHARD FRÈRES

FERBLANTIERS - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE - Valentin 58
MORGES - Rue de la Gare 30

Tous combustibles

Bois - Charbons

HUILE DE CHAUFFAGE

toutes qualités, aux meilleures conditions

Société coopérative de consommation
de Lausanne et environs

● 9, avenue de Beaulieu ●

Renseignements à notre service des combustibles - Tél. 24 47 61

L
A
U
S
A
N
N
E

Ecole cantonale des beaux-arts et d'art appliqué

L'Ecole cantonale des beaux-arts et d'art appliqué a pour but de perfectionner la culture artistique de ses élèves, de les préparer aux carrières et aux métiers d'art, ainsi qu'à la profession de maître de dessin.

Elle comprend trois sections : beaux-arts, art appliqué, pédagogie.

Ouverture des cours du prochain trimestre : lundi 1^{er} octobre, à 14 heures.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat de l'Ecole, Riponne 2 bis.

ELECTRICITÉ
E. WEBER

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

J. GARZETTA

Genève, rue Jacques-Dalphin 10

Il cemento

Il cemento armato. Le industrie del cemento.

Direttore : Prof. Dott. F. Ferrari

Rivista mensile della costruzione, fondata nel 1904 dal Dott. G. Morbelli.

Premiata con 5 medaglie d'oro :

Bruxelles 1905 Venezia 1907 Torino 1911 1912 1926

NUOVA AMMINISTRAZIONE E SEDE :

Milano (521) Viale F. Testi, 1 - Tel. 680419.

QUOTE D'ABBONAMENTO 1954

Normale Italia : L. 4000 ; Estero : L. 7000.

Cumulativo con il Bollettino dell'A.I.C.A. Ass. It. Cemento Armato - Milano) : L. 4500.

Le comité a également fait des progrès dans l'étude des notions et des définitions à utiliser pour l'établissement des statistiques du logement et de la construction. Les définitions examinées au cours de la présente session sont celles de la surface utile brute, de la surface utile, de la surface habitable et du volume brut, à la fois pour les bâtiments résidentiels et les bâtiments non résidentiels.

Enfin, le comité a réexaminé son programme de travail et les dispositions à prendre en vue de son exécution.

Coopération technique

Il a été décidé que le comité continuerait de travailler à l'étude des problèmes techniques en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, et notamment avec le Conseil international du bâtiment pour l'étude, la recherche et la documentation (C.I.B.), organisme non gouvernemental créé sous les auspices du Comité de l'habitat. Il a pris acte avec satisfaction des déclarations selon lesquelles les organismes compétents de Hongrie, de Pologne, de Roumanie, de Tchécoslovaquie et d'U.R.S.S. avaient déjà formulé ou formuleraient prochainement une demande d'admission au conseil.

Participation

M. Julius Gorynski (Pologne) a été élu président du comité et M. Carl Anonsen (Norvège), vice-président du comité pour l'année en cours ; le Groupe de travail pour l'étude des mesures propres à promouvoir la politique du logement a élu M. Camille Bonnome (France), président et M. Vaclav Kasalicky, vice-président. M. L. de Jonge (Pays-Bas) et M. Adolf Vleck (Autriche) ont été élus respectivement président et vice-président du Groupe de travail des statistiques du logement et de la construction.

Ont participé à une ou plusieurs des sessions du Comité de l'habitat et de ses organes subsidiaires, des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Zone orientale d'Allemagne et de la Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif. Les organisations ci-après étaient également représentées : Organisation internationale du travail (O.I.T.), « International Center for Regional Planning and Development » (I.R.C.P.D.), Alliance coopérative internationale (A.C.I.), Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (C.I.B.), Fédération internationale des administrateurs de biens-conseils immobiliers (F.I.A.B.C.I.), Union internationale des architectes (U.I.A.), Union internationale de la propriété foncière bâtie (U.I.P.F.B.) et Union internationale des organismes familiaux (U.I.O.F.).

INFORMATIONS

Le 8 septembre 1956, le Comptoir suisse ouvrira ses portes

Dès maintenant, les diverses halles et les nombreux secteurs de notre Foire nationale d'automne sont « au complet ». Néanmoins, les bureaux de Beaulieu sont encore assaillis de demandes. C'est dans le domaine de la construction que les refus opposés par l'entreprise sont, hélas ! les plus nombreux ; s'il est certes regrettable de devoir s'abstenir